

**POSTULEZ
AU CPAS !
ET FAITES PARTIE DE NOTRE
RÉSERVE DE RECRUTEMENT !**



● KINÉSITHÉRAPEUTE ●

- TEMPS-PLEIN OU TEMPS PARTIEL ●
- RÉSERVE DE RECRUTEMENT ●

SITES DE TRAVAIL :



**Home Paul Demade
Comines**



**Home La Châtellenie
Warneton**



**Home Sacré-Coeur
Ploegsteert**

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le CPAS de Comines-Warneton est un Centre Public d'Action Sociale qui propose **un environnement de travail en constante évolution et disposant d'une dynamique de projet.**

Exemples mettant en lumière la dynamique de notre CPAS :

- Formation de notre personnel des Maisons de Repos à la **Philosophie HUMANITUDE** (philosophie mettant le résident au centre de l'attention, impliquant un respect de son rythme de vie tout en cherchant la stimulation cognitive et musculaire afin de respecter le principe « Vivre debout, mourir debout »).
- Présence d'une **Psychologue** afin d'assurer la prise en charge adaptée pour les aînés qui éprouvent des difficultés d'ordre psychologique.
- Présence d'une **Coordinatrice Qualité** afin de promouvoir une culture d'amélioration continue de la qualité au sein des différents services.
- Présence d'une **Diététicienne** afin d'assurer le suivi alimentaire des résidents.

Rejoignez-nous vite afin de contribuer au développement de nos projets et d'assurer un soutien de qualité à notre population et à nos aînés.

AVANTAGES

- 26 jours de vacances annuelles.
- 8 jours de congés extra-légaux.
- Rémunération liée à l'expérience.
- Possibilité de bénéficier de primes naissance, mariage, pension ...
- Possibilité de bénéficier d'une indemnité pour les déplacements à vélo.
- Possibilité de bénéficier de codes de réduction via la plateforme « Benefits at work », en partenariat avec Zalando, Décathlon, Bellewaerde, Dyson, Philips...
- Possibilité de bénéficier d'une réduction pour l'assurance soins de santé.
- Possibilité de commander des produits pharmaceutiques à prix réduit.

FONCTION

Sous la responsabilité administrative de l'infirmier chef, vous devrez traiter, rééduquer et maintenir, au moyen de diverses techniques (mobilisation, massage, gymnastique douce, gymnastique médicale,...) les affections osseuses, respiratoires, musculaires et/ou articulaires du corps humain.

Descriptif de fonction complet en annexe.

PROFIL

- Posséder un diplôme en tant que kinésithérapeute ;
- Disposer du visa du SPF Santé Publique autorisant l'exercice de la qualification obtenue ;
- Etre à l'écoute, patient, disponible et capable de travailler de façon autonome et en équipe.

La candidature peut-être adressée
par mail
valentin.vandecasteele@cpas-comines.be
par courrier :

C.P.A.S. de COMINES-WARNETON
Monsieur Frédéric HALLEZ, Président
Rue de Ten-Brielen, 160
7780 COMINES-WARNETON

Le dossier de candidature doit
comprendre :
Lettre de motivation ;
Curriculum vitae ;
Copie du diplôme utile à la fonction ;
Certificat de bonne vie et mœurs
(de moins de 3 mois).

*Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez prendre contact avec notre Centre au numéro 056/39.39.39.
(Nederlandse versie op aanvraag).*

**MONOGRAPHIE DE FONCTION
KINÉSITHÉRAPEUTE**

Code IFIC 4071 – Catégorie salariale 15

Remarque : la polyvalence maximale est demandée à chaque agent. Le descriptif de fonctions est établi à titre indicatif et ne peut porter atteinte aux principes de bonne administration et de continuité. En effet, cette liste n'est pas exhaustive. Le présent rapport d'évaluation reprendra de façon précise le travail demandé.

Situation Hiérarchique

Sous la responsabilité administrative de l'infirmier chef, le kinésithérapeute entretient, sous la responsabilité de son supérieur direct, des relations fonctionnelles avec les services suivants :

- Services médicaux, services paramédicaux, animation, ergothérapeute, ...

Finalité de la fonction

Assiste l'infirmier, sous son contrôle, en matière de soins, d'éducation et de logistique, dans le cadre des activités coordonnées par l'infirmier dans une équipe structurée. Donne des soins globaux (soignants et psychosociaux) à un groupe de patients afin de maintenir, d'améliorer, d'éduquer ou de rétablir leur santé et leur bien-être.

Traite, rééduque ou maintient, au moyen de diverses techniques (mobilisation, massage, gymnastique médicale, ...) les affections osseuses, respiratoires, musculaires et/ou articulaires du corps humain.

Compétences spécifiques/domaine de responsabilités

- Collaboration avec les médecins et les différents prestataires de soins afin de transmettre les informations, utiles à l'établissement du diagnostic médical ou l'adaptation du traitement ;
- Consultation du dossier médical, ajustement des modalités de traitement ;
- Relation avec les résidents, les familles et/ou les répondants ;
- Procéder aux examens médicaux, effectuer un bilan de motricité, effectuer l'épreuve de Tinetti pour estimer le risque de chute, poser un diagnostic ;
- Réaliser les tâches inhérentes à la profession de kinésithérapeute selon les formations spécialisées suivies ;
- Respecter et appliquer les règles d'hygiène hospitalières : les procédures de lavage des mains, des maladies nosocomiales, ... ;
- S'informer des décisions prises en matière de contention et les respecte ;
- Connaît la liste des résidents en MRS et s'informe des modifications
- Effectuer les tâches administratives inhérentes à sa fonction ;
- Tenir les dossiers individuels de soins suivant les recommandations de l'INAMI et de la Région Wallonne.
- Familiariser, éduquer le résident et/ou le personnel à l'utilisation du matériel orthopédique ;
- Avoir le souci continu de se former, de s'informer et de se perfectionner.
- Participer à des actions d'éducation et de prévention (Manutention au sein des équipes)
- Collaborer en interdisciplinarité à l'élaboration et au suivi du plan de revalidation.

Compétences transversales

- Connaissance de l'Institution (le fonctionnement, les orientations, le projet de vie instauré dans l'établissement,...) ;
- Le kinésithérapeute contribue à la progression de l'institution par son ouverture d'esprit, sa disponibilité et sa capacité à faire face à tout changement de poste, d'horaire, d'organisation de travail ;

KINÉSITHÉRAPEUTE TEMPS-PLEIN OU TEMPS PARTIEL RÉSERVE DE RECRUTEMENT

- Le kinésithérapeute applique rigoureusement les règles et instructions de l'institution en matière de sécurité, d'hygiène et de respect de l'environnement ;
- Le kinésithérapeute utilise les outils et logiciels bureautiques utiles à la fonction
- Le kinésithérapeute rédige (être capable de synthétiser, argumenter, structurer des rapports, ...)
- Le kinésithérapeute communique (assurer une communication ascendante, descendante et transversale par une grande transparence dans la diffusion de l'information auprès de la hiérarchie, des différents services, des autres agents de l'institution et de l'extérieur) ;
- Le kinésithérapeute s'implique personnellement dans la vie des services ;
- Le kinésithérapeute est ouvert aux changements, les assimile, les accepte et s'adapte aux besoins des services ;
- Le kinésithérapeute collabore avec les autres agents de l'institution et extérieurs éventuels, a un esprit d'entraide au sein du service et vis-à-vis des autres services ;
- Le kinésithérapeute s'adapte (être capable d'accepter l'évolution de son environnement de travail en veillant à gérer le stress qui pourrait en découler), travaille méthodiquement et rigoureusement ;
- Réaction rapide, avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un évènement soudain ;
- Le kinésithérapeute se tient informé et s'adapte (par l'intermédiaire de formations) à l'évolution de sa fonction ;
- Le kinésithérapeute planifie (exécuter le travail d'une façon structurée en se fixant des priorités en fonction de l'importance, des délais), est efficace et occupe correctement son temps de travail, est autonome et proactive dans son travail ;
- Le kinésithérapeute respecte les horaires, les règles, les collègues, la hiérarchie ;
- Le kinésithérapeute respecte l'éthique et la déontologie.